

Une découverte ?

Un de nos confrères vient, à l'en croire, de faire une découverte sensationnelle... il paraît que la ville de Lille est mal peinte et que, naturellement, la faute en incombe à l'Administration municipale socialiste.

Mais peinte la ville de Lille... Mais cher confrère, il y a belle lurette que la chose existe, et pas mal de temps déjà que le « Réveil du Nord » du temps de la municipalité réactionnaire qu'il trôna à l'Hôtel de Ville, l'a signalé.

Avouez que votre découverte n'en est pas une... elle date de loin, et les Lilleois sont habitués pour le savoir.

On nous ne sommes plus d'accord du tout, on a mis la ville de Lille et de son conseil municipal, très gentiment, sous le coup de la responsabilité sociale à sa grande part de responsabilité en ce qui.

C'est en effet, faire preuve de singularité manuelle et que de vouloir que ce qui a été fait par nos Eglises depuis quelques années pour l'amélioration du pavage de Lille.

La ville a été menée jusqu'à acheter de fort belles et productives carrières, à Nauphais, dans le but d'avoir ainsi à sa disposition des pavés à un prix qui ne soit pas trop onéreux, et de même temps de la faire payer par des étrangers, quand inabordable.

Depuis, de nombreuses, très nombreuses rues ont été remises à neuf.

Tout cela sans encore parler, loin de là, nous le savons.

Que voulez-vous, l'Administration Charles Delacour — celle de votre ami, mais oui — avait laissé les rues de la ville dans un tel état d'abandon que quelques années à l'Administration socialiste pour effacer les traces de cette incurie.

A qui la faute ?... sinon à vos très chers élus de jadis, à ceux qui laissent notre ville en si piètre état.

G. GRATIGNE.

Un faux journaliste arrêté

IL ESCROQUAIT DES PERSONNES AYANT COMPARU DEVANT LES TRIBUNAUX

Le vendredi 17 décembre, M. X..., marchand de beurre, ayant été condamné par le tribunal correctionnel, était accosté à sa sortie de l'audience par un individu se présentant journaliste et qui, moyennant rémunérations, s'offrait à lui éviter que sa condamnation ne paraisse dans les journaux de Lille.

M. X..., saisi l'occasion et le pseudo-journaliste se fit remettre la somme de 100 francs, soit 10 francs pour chaque journal qu'il lui présentait, et 40 francs pour sa commission.

Quelques instants plus tard, ayant l'intuition qu'il avait été victime d'un escroc, M. X... se renseigna auprès d'un rédacteur qui lui renseigna dans les couloirs du Palais de Justice. Le marchand de beurre fut aussitôt la preuve que l'individu n'appartenait nullement à la presse.

Le vendredi suivant, Mme Y..., marchande de fromages, était escroquée dans les mêmes circonstances d'une somme de 100 francs par le même individu.

Quant le lendemain, elle vit que sa condamnation était parue dans les journaux et qu'elle avait été dupée, Mme Y... alla se plaindre à des journalistes professionnels. Ceux-ci avisèrent M. Coissard, chef de la Sûreté.

Ce magistrat délégua les agents de la sûreté Paris et Carpentier pour rechercher l'escroc.

Enfin, le jeudi 30 décembre, un chroniqueur judiciaire surprénait le pseudo-journaliste au moment où, derrière le Palais de Justice, il essayait de soulever de l'argent à tout individu qui venait de comparaître devant les juges.

On put ainsi avoir le signalement exact de l'escroc qui fut pris en « filature ».

Hier après-midi, les agents Carpentier et Paris le surprénant au moment où il offrait ses services à une femme qui venait d'être condamnée.

Amené devant M. Coissard, l'individu déclara se nommer Edmond Flament, 39 ans, se disant mécanicien et ancien chauffeur d'auto. Après un sérieux interrogatoire, il reconnut les faits que nous relatons plus haut.

Flament, qui a déjà été condamné en 1920 pour escroqueries, a été remis à la disposition de la justice.

Les personnes qui auraient été victimes des agissements de ce faux journaliste sont invitées à se faire connaître à M. Coissard, chef de la sûreté, qui poursuivra son enquête.

Un homme sous une auto

IL EST RELEVÉ MOURANT

M. Louis Mercier, 44 ans, industriel, 53, rue Jean-Jaures, passait en auto hier vers 19 h. 45, rue de Douai, lorsque sa voiture fit un brusque soubresaut. Ayant sauté, il constata que son véhicule venait de passer sur le corps d'un homme, qui gisait inanimé.

On releva la victime, qu'on transporta dans un estaminet voisin. Un docteur, requis d'urgence, constata que le malheureux avait les os du nez brisés et diagnostics d'une fracture probable du crâne. Le blessé, qui était dans le coma, a été transporté d'urgence à l'Hôpital de la Charité.

Dans les poches de la victime, on releva des papiers au nom de Achille Equinet, rue Abelard, 252.

D'après les premiers éléments de l'enquête ouverte par M. Bert, commissaire de permanence, cet homme était couché sur la chaussée quand l'auto arriva à sa hauteur et c'est ainsi que le conducteur n'aurait pas pu l'apercevoir.

M. Bert poursuivra aujourd'hui son enquête et interrogera plusieurs témoins.

AU VOLEUR !

UN VOL MYSTÉRIEUX AU CREDIT LYONNAIS

Mme Moguez, marchande foraine, rue du Sabot, 49, s'était rendue hier, à 9 h. 30, au Crédit Lyonnais, pour y effectuer un versement de 6.430 fr. Elle avait mis, comme toujours, une boîte, qu'elle avait placée dans son four-tout.

Tandis qu'elle était au guichet, Mme Moguez plaça la boîte à côté d'elle et quand elle voulut verser l'argent entre les mains de l'employé, elle constata que la boîte était vide de son contenu.

La plainte sur ce peut expliquer comment les billets de banque se volatiliseront, attendu que d'après l'enquête ouverte par M. Mathis, commissaire de police, aucune personne n'a été aperçue au guichet en même temps que Mme Moguez. L'enquête continue.

6.000 FRANCS QUI DISPARAISSENT

Tandis que Mme veuve Mallet, cabaretière 116, rue de la Barre, était occupée à servir des consommateurs, un inconnu pénétra, à l'aide d'une fausse clef, dans sa chambre à coucher.

BULLE-CLOCK

SANS REMONTAGE, SANS ARRÊT, SANS ERREUR

Un timbre de 10 centimes est collé sur le cadran et sert de ressort. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

Le cadran est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent. Le mouvement est réglé par un aimant qui agit sur un aimant permanent.

l'insécurité ne sont pas encore évalués. En outre des outils et des cordons d'acier, 130 francs appartenant à M. Joseph Delosse, couvreur à Thiant, ont été également dérobés.

La cause du sinistre est inconnue. Il y a assurance. Lag endarmement enquête.

HORDAIN

VOA DE TOLES. — Dans une briquerie appartenant à M. Louis-Philippe Dubouquet, cultivateur, des malfaiteurs ont volé une certaine quantité de tôles ondulées représentant une valeur de cent francs. La gendarmerie aisé des faits recherchés l'auto.

RAISMES

TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE. — Brivemont, nous avons relaté hier une tentative de cambriolage dont avait été victime M. Alexandre Péning, 36 ans, électricien, demeurant 42, rue d'Alsace, dans la nuit du 1er au 2 janvier. Vers 3 heures et demie du matin, M. Péning, qui couchait en lit séparé, entendit du bruit au rez-de-chambre. Il se leva et descendit. Dans l'escalier, il aperçut de la lumière et une ombre contre le mur. Ayant un revolver chargé en mains, il tira dans la direction du visiteur qu'il entrevoyait. Au même moment, deux coups de feu furent tirés dans sa direction, puis il aperçut deux individus se sauvant dans les jardins. Après leur départ, M. Péning constata que tous les meubles du rez-de-chambre avaient été fouillés. Trois paquets de linge, un service à liqueur et divers autres ustensiles de ménage se trouvaient prêts à être emportés.

Les cambrioleurs avaient pénétré chez lui en faisant sauter, par dt pesées, la gâche de la serrure de la porte de la cuisine.

La gendarmerie, prévenue, a ouvert une enquête et saisit une cartouche de pistolet calibre 6 m/m, retrouvée sous la table de la cuisine.

WALLERS

ENTRE POLONAIS. — Le mineur Polonais Aubin Sekulka, 29 ans, 39 avenue d'Anzin, à Aremberg, entra vers 20 heures, à l'estaminet tenu par Jean Zberski. Plusieurs de ses camarades s'y trouvaient assis. Il fut avec l'un d'eux, Jean Sewigier, 31 ans, rue Davy, ce dernier le quitta ensuite pour rejoindre ses camarades. Une discussion s'éleva bientôt entre Sewigier et l'un des buveurs, Wladislaw Wolak, 23 ans, demeurant rue de Croix, tous deux sortirent pour s'expliquer. Les autres Polonais les suivirent.

Sewigier était à peine dehors que tous la bande de jésus, sur, à tous de coups et un de ses agresseurs lui porta un coup de couteau au côté gauche.

Sekulka, appelé par la fille du débitant, sortit à son tour à l'avance vers le groupe ; les agresseurs de Sewigier abandonnant leur victime étendue à demi-vanouï sur le sol, se jetèrent sur le nouveau venu et sans la bagarre, arrivés à l'extérieur, ils se dirigèrent vers la rue sans s'arrêter.

Les blessés reçurent les soins de M. le docteur Dechery ; leurs blessures sont peu graves. La gendarmerie saisie des faits se rendit sur les lieux et ouvrit une enquête.

Les blessés donnèrent les noms de leurs agresseurs sans pouvoir donner aucun détail sur le fait ou le couteau.

Ces individus ont été interrogés ; ils ont reconnu qu'ils étaient ce soir-là au cabaret Zberski ; ils ont pris l'habitude de se rendre au lieu de la rue sans s'arrêter.

Les individus ont été interrogés ; ils ont reconnu qu'ils étaient ce soir-là au cabaret Zberski ; ils ont pris l'habitude de se rendre au lieu de la rue sans s'arrêter.

Les individus ont été interrogés ; ils ont reconnu qu'ils étaient ce soir-là au cabaret Zberski ; ils ont pris l'habitude de se rendre au lieu de la rue sans s'arrêter.

Les individus ont été interrogés ; ils ont reconnu qu'ils étaient ce soir-là au cabaret Zberski ; ils ont pris l'habitude de se rendre au lieu de la rue sans s'arrêter.

Les individus ont été interrogés ; ils ont reconnu qu'ils étaient ce soir-là au cabaret Zberski ; ils ont pris l'habitude de se rendre au lieu de la rue sans s'arrêter.

Les individus ont été interrogés ; ils ont reconnu qu'ils étaient ce soir-là au cabaret Zberski ; ils ont pris l'habitude de se rendre au lieu de la rue sans s'arrêter.

Les individus ont été interrogés ; ils ont reconnu qu'ils étaient ce soir-là au cabaret Zberski ; ils ont pris l'habitude de se rendre au lieu de la rue sans s'arrêter.

Les individus ont été interrogés ; ils ont reconnu qu'ils étaient ce soir-là au cabaret Zberski ; ils ont pris l'habitude de se rendre au lieu de la rue sans s'arrêter.

Les individus ont été interrogés ; ils ont reconnu qu'ils étaient ce soir-là au cabaret Zberski ; ils ont pris l'habitude de se rendre au lieu de la rue sans s'arrêter.

Les individus ont été interrogés ; ils ont reconnu qu'ils étaient ce soir-là au cabaret Zberski ; ils ont pris l'habitude de se rendre au lieu de la rue sans s'arrêter.

Les individus ont été interrogés ; ils ont reconnu qu'ils étaient ce soir-là au cabaret Zberski ; ils ont pris l'habitude de se rendre au lieu de la rue sans s'arrêter.

Les individus ont été interrogés ; ils ont reconnu qu'ils étaient ce soir-là au cabaret Zberski ; ils ont pris l'habitude de se rendre au lieu de la rue sans s'arrêter.

Les individus ont été interrogés ; ils ont reconnu qu'ils étaient ce soir-là au cabaret Zberski ; ils ont pris l'habitude de se rendre au lieu de la rue sans s'arrêter.

Les individus ont été interrogés ; ils ont reconnu qu'ils étaient ce soir-là au cabaret Zberski ; ils ont pris l'habitude de se rendre au lieu de la rue sans s'arrêter.

Les individus ont été interrogés ; ils ont reconnu qu'ils étaient ce soir-là au cabaret Zberski ; ils ont pris l'habitude de se rendre au lieu de la rue sans s'arrêter.

Les individus ont été interrogés ; ils ont reconnu qu'ils étaient ce soir-là au cabaret Zberski ; ils ont pris l'habitude de se rendre au lieu de la rue sans s'arrêter.

Les individus ont été interrogés ; ils ont reconnu qu'ils étaient ce soir-là au cabaret Zberski ; ils ont pris l'habitude de se rendre au lieu de la rue sans s'arrêter.

Les individus ont été interrogés ; ils ont reconnu qu'ils étaient ce soir-là au cabaret Zberski ; ils ont pris l'habitude de se rendre au lieu de la rue sans s'arrêter.

Les individus ont été interrogés ; ils ont reconnu qu'ils étaient ce soir-là au cabaret Zberski ; ils ont pris l'habitude de se rendre au lieu de la rue sans s'arrêter.

Les individus ont été interrogés ; ils ont reconnu qu'ils étaient ce soir-là au cabaret Zberski ; ils ont pris l'habitude de se rendre au lieu de la rue sans s'arrêter.

Les individus ont été interrogés ; ils ont reconnu qu'ils étaient ce soir-là au cabaret Zberski ; ils ont pris l'habitude de se rendre au lieu de la rue sans s'arrêter.

Les individus ont été interrogés ; ils ont reconnu qu'ils étaient ce soir-là au cabaret Zberski ; ils ont pris l'habitude de se rendre au lieu de la rue sans s'arrêter.

Les individus ont été interrogés ; ils ont reconnu qu'ils étaient ce soir-là au cabaret Zberski ; ils ont pris l'habitude de se rendre au lieu de la rue sans s'arrêter.

Les individus ont été interrogés ; ils ont reconnu qu'ils étaient ce soir-là au cabaret Zberski ; ils ont pris l'habitude de se rendre au lieu de la rue sans s'arrêter.

Le Jeudi 6 Janvier

LA SEMAINE DE SUZETTE

Les nouvelles aventures de Béatrice L'AUTOMOBILE DE BÉATRICE

2 CAPTIVANTS ROMANS POUR LA JEUNESSE

LE GRAND CONCOURS DU FIL A RETOURNE

12 PAGES ILLUSTRÉS. DONT 4 EN COULEURS.

GAUTIER-LANGUEREAU

2423

Un somme d'argent a été perdu le 3 janvier à la salle du cinéma Lempereur par M. Henri Bertin, demeurant rue du Cinéma.

ANOR

INCULPÉ D'ABUS DE CONFIANCE

ARRÊTATION. — Anor, inculpé d'abus de confiance, a été arrêté par un mandat d'arrêt de M. le juge d'instruction d'Arras. Le nommé Charles Goutier, 44 ans, manoeuvre, a été mis en état d'arrestation par la gendarmerie de Fourmies et conduit à la prison d'Arras.

AULNOYE

BRIS DE VITRES. — La gendarmerie procéda à une enquête au sujet d'une plainte déposée par Debande Alfred, 37 ans, marchand de cycles, pour bris de vitres commises par Demade Pauline, femme Flament Roland, 58 ans, ménagère. Le préjudice est évalué à 30 francs.

DOULERS

VOL DE VOLAILLES. — La gendarmerie procéda à une enquête au sujet d'un vol de trois volailles commises au préjudice de Mme Lemaitre Raymond, née Lemaire Valentine, 36 ans, ménagère, Mme Lemaire a désigné le nom de la personne soupçonnée. La gendarmerie enquête.

PREUX-AU-BOIS

VAGABONDAGE. — Surpris en flagrant délit de vagabondage et de mendicité, les gendarmes ont arrêté le sieur Grassant Antonin, 17 ans, né à Marseille. Dépourvu de ressources, Grassant avait mendié dans plusieurs maisons dans lesquelles il sollicitait du travail.

Il a été écroué à Arras pour être mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

FILS DE LA ROUTE. — Surpris en flagrant délit de vagabondage, les gendarmes ont arrêté le nommé Brasseur Jules, 17 ans, charretier, né à Paris, qui se trouvait sans domicile fixe et sans aucun moyen de subsistance. Il a été écroué à Arras pour être mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

SAINES-DU-NORD

LA BOXE. — Hier, le sieur Journiaux Maurice, 56 ans, se rendant à son travail à la Laferrière de Sains, Le sieur Noël Ledoyer, 24 ans, chargé de la commander, lui dit qu'il était saoul et lui portait un violent coup de poing à la figure. Journiaux répondit par un autre coup de poing. Plainte a été déposée et le tribunal mettra les deux boxeurs au diapason.

Nord Séléct

Le Nord Séléct, annuaire nonodin de Lille, Roubaix, Tourcoing, édition 1927 (17<sup>e</sup> année) est par. En vente à la librairie LANDRIER, rue Faidherbe, et à la Librairie de la CROIX DU NORD, rue de la République, chez l'éditeur Monsieur René REUBERT, rue de Béthune à Lille (n. 41.82). Prix du volume : QUINZE FRANCS. 11.294

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL

ARRONDISSEMENT DE MAUBERGE

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

ARRONDISSEMENT DE ROUBAIX

ARRONDISSEMENT DE TOURCOING

ARRONDISSEMENT DE WAZIERS

ARRONDISSEMENT DE RIEULAY

ARRONDISSEMENT DE SAINTE-ALBANE

Cherchez minute

PAR T.S.F.

FALSIFICATEURS DE TIMBRES CONDAMNÉS

Le 11<sup>e</sup> chambre correctionnelle vient de condamner pour contrefaçon de timbres-poste français et escroqueries Georges Aldebert, demeurant rue Tintoret, à Asnières, à un an de prison et 500 fr. d'amende ; Louis Pasche, un an de prison, 500 fr. d'amende.

Un complice, Jean de Réusis, à six mois de prison. La femme du principal accusé, Mme Aldebert, a été condamnée à 200 fr. d'amende. Tous les inculpés sont en outre condamnés à payer 3.000 fr. de dommages-intérêts à la chambre syndicale des marchands de timbres-poste qui s'était portée civile. On sait que cette affaire avait été découverte par la dénonciation de Mme Aldebert qui, ayant à se plaindre de son mari, avait déclaré à la police qu'il possédait chez lui tout un matériel de falsification et notamment des timbres étrangers.

Mme Aldebert avait ensuite pris la fuite pour Bruxelles, elle sera arrêtée à Louvain, mais ils ont été arrêtés à la frontière et inculpés de complicité dans la falsification de timbres.

UN BOUCHER QUI FAIT LA BAISSE, FELICITE PAR DES MENAGERES

Le boucher de Verchures-sous-le-Doubs, M. Prost qui a vendu de la viande sur le marché de Chagny, à un prix très élevé que ses collègues ont refusé de recevoir à l'occasion du nouvel an, une lettre de remerciements et de félicitations signée de nombreux travailleurs et ménagères de Chagny.

Les signataires s'inscrivent... à continuer.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Magnat est très agréable avec des températures qui avoisinent de plus en plus de neige. Ventide nord-ouest, à sud-ouest, baisse de température minimum 20.

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

ARRONDISSEMENT DE LENS

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL

ARRONDISSEMENT DE MAUBERGE

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

ARRONDISSEMENT DE ROUBAIX

ARRONDISSEMENT DE TOURCOING

ARRONDISSEMENT DE WAZIERS

ARRONDISSEMENT DE RIEULAY

ARRONDISSEMENT DE SAINTE-ALBANE

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

ARRONDISSEMENT DE ROUBAIX

ARRONDISSEMENT DE TOURCOING

ARRONDISSEMENT DE WAZIERS

ARRONDISSEMENT DE RIEULAY

ARRONDISSEMENT DE SAINTE-ALBANE

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE